

L'école du



PASTEL

Sommaire

Les échos du
Conseil
Municipal



Editorial



Infos
municipales



Trombi du
Conseil



L'école du
Pastel



Droit
d'expression



Zoom



Vie
Associative



Vie de notre
Village

Les échos du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 juillet 2020

Le conseil a validé :

- à l'unanimité, la nomination d'un élu pour le CNAS
- à l'unanimité, la désignation des délégués au Conseil Communautaire

Le conseil a discuté ou informé :

- de l'enregistrement de la séance du conseil
- de la convention des frais au sein du RPI
- de la participation à la piscine pour l'école
- de la mise en place du marché « Plein Vent »
- du marché de la cantine (renouvellement)
- de l'assurance « dommage ouvrage »
- de la recherche d'un nom pour la nouvelle école
- de la fermeture de la mairie
- du point sur l'école

Séance ordinaire du 14 septembre 2020

Le conseil a validé :

- par 14 voix, l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de la CLECT
- par 14 voix, la modification n° 1 au budget communal
- par 14 voix, la modification n° 1 au budget assainissement
- par 14 voix, les frais de fonctionnement de l'école de Vallesvilles
- par 14 voix, la participation à la classe ULIS à Verfeil (1 enfant)

Le conseil a discuté ou informé :

- de la situation de l'AVAT
- de la rentrée des classes
- du point budget
- de la création d'un groupe de travail pour le règlement intérieur du conseil municipal
- de la vie communale

Vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal à la mairie ou sur le site : [bourg-saint-bernard.fr/Mairie/Comptes rendus du Conseil](http://bourg-saint-bernard.fr/Mairie/Comptes%20rendus%20du%20Conseil)

Recrutement

Suite au départ de Daniel CROUX, la Mairie recrute pour Janvier 2021
Un AGENT POLYVALENT des SERVICES TECHNIQUES
CDD de 6 mois renouvelable, à Temps complet - 35h (hebdomadaires)
Faire parvenir à Madame le Maire une lettre de motivation avec un CV

Mesdames, Messieurs



Comme au plus fort de la pandémie au printemps dernier, la Covid 19 continue à nous impacter au quotidien.

La majorité d'entre nous connaît pour seuls inconvénients le port du masque, le respect des règles sanitaires et l'annulation des événements festifs permettant de poursuivre le tissage des liens sociaux et amicaux.

Mais pour une autre partie d'entre nous, cela est plus difficile et anxiogène. Je pense, aux soignants et autres personnels indispensables à la garantie d'une vie quotidienne correcte pour les personnes vulnérables.

Nous ne sortirons de cette crise, avec le « minimum » de dégâts, que si tous, individuellement ou collectivement, participons à cette bataille.

Les événements habituels des associations ont été annulés. La cérémonie du 11 novembre a eu lieu, en petit comité. Le traditionnel repas des aînés de mi-décembre devrait être annulé. Difficile de se projeter plus loin et nous gardons toujours une part d'espoir pour les fêtes et réjouissances du mois de Janvier 2021.

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, les enfants et enseignantes se sont installés dans le nouveau bâtiment, je réitère mes remerciements à tous les parents, enfants, agents et élus d'avoir aidé énergiquement au déménagement. Les derniers travaux ont débuté sur les ailes historiques du bâtiment de la mairie. La réception finale est prévue début Février.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous.

Amicalement

Evelyne Cesses

Partagez les bons réflexes, pas le virus !

Retrouvez les informations essentielles sur la situation sanitaire et les mesures en vigueur en France ou dans votre département en consultant régulièrement le site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus> et une information générale sur la Covid-19 au 0800 130 000 (appel gratuit - 7/7 jours).



Mairie :

Tél : 05 62 18 86 50

Fax : 05-62-18-86-51

mairie.stbernard@wanadoo.fr

www.bourg-saint-bernard.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H - 9H					
9H - 10H					
10H - 11H					
11H - 12H					
14H - 15H					
15H - 16H					
16H - 17H					
17H - 18H					

Directrice de publication :

Evelyne CESSÉS

Comité de rédaction :

J.P. RIBAUT - B. GIRAUDY

L. HOLDERLE - L. GALLOIS

S. DURAND

Crédits : freepik.com

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2021



Le recensement de la population est une enquête très importante qui se déroulera **du 21 janvier au 20 février 2021.**

Il permet de dénombrer la population mais surtout, il représente une source d'informations essentielles sur les caractéristiques : évolution, vieillissement ou rajeunissement, catégories socioprofessionnelles, etc...

La connaissance du volume de la population est essentielle, car le nombre d'habitants détermine le montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui sont alloués par l'état aux communes. Les autres renseignements sont aussi, de première importance, ils permettent aux décideurs politiques et aux entrepreneurs d'anticiper sur les besoins futurs, en matière d'infrastructures collectives et intercommunales (crèches, écoles, voiries, aménagement de l'espace, développement économique etc...) et d'habitat. Il est primordial que les données recueillies soient les plus complètes et les plus justes possible.

Se faire recenser est non seulement obligatoire, mais c'est surtout un geste civique.

Le recensement de la population est une opération encadrée par la loi. Il est réalisé par l'INSEE, qui en assure l'organisation générale et le traitement des données collectées, en partenariat, avec la commune qui a la responsabilité matérielle de cette collecte. A cet effet, c'est la mairie qui recrute les agents recenseurs. Toutes les personnes impliquées dans cette opération obligatoire, sont tenues au secret professionnel.

Techniquement, dans un premier temps, un agent recenseur titulaire d'une carte professionnelle distribuera les imprimés : formulaire de logement et formulaires individuels, dans vos boîtes aux lettres. Puis, dans un deuxième temps et si nécessaire, il pourra être amené à se présenter chez vous, à l'extérieur du domicile, afin de recueillir vos formulaires.

En cette situation particulier, il est fortement recommandé de transmettre vos réponses en ligne via le site internet :

www.le-recensement-et-moi.fr

Si vous n'avez pas internet ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour ces démarches, la mairie met un ordinateur à votre disposition, pour la durée des opérations de recensement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 05 62 18 86 50.



BUDGET COMMUNAL

Pour mémoire :

Pour cette année 2020 voici le budget qui a été voté sur le mandat précédent :

Pour la partie **Fonctionnement** la somme s'élève à 1 111 806.83€

Cette somme a été réalisée à ce jour à hauteur de 62.4% pour les recettes et 42.3% pour les dépenses

Pour la partie **Investissement** la somme s'élève à 2 619 687.49€

Cette somme a été réalisée à ce jour à hauteur de 54% pour les recettes et 65.9% pour les dépenses

Ce budget a été conçu en intégrant la construction du groupe scolaire et montre le dynamisme de la commune.

En ce qui concerne le groupe scolaire :

L'école a coûté à la collectivité 3 546 743.39€ HT, soit 4 256 956,29€ TTC.

Son financement a été réalisé de la manière suivante :

Les fonds propres de la commune,

Un emprunt de 500 000€,

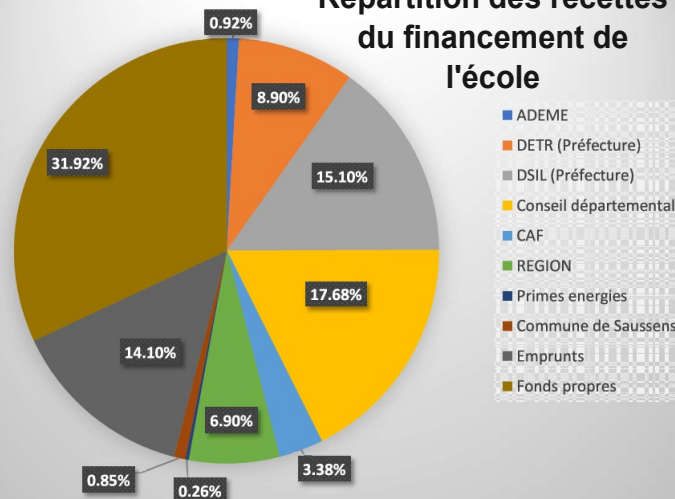
Les subventions qui ont été accordées par le département, la région, l'état, la CAF et l'ADEME.

Infos municipales

A ce jour nous avons payé 3 605 877,08€ TTC, il reste donc à payer 651 079,20€ TTC.

Pour les recettes, il nous reste à percevoir 1 087 255,62€, au final les caisses de la commune seront abondées de 436 176,42€, cet argent correspond aux fonds propres que nous avons avancés. Ces chiffres démontrent notre bonne santé financière, toutefois pour les marchés publics il faut d'abord payer les factures pour pouvoir toucher les subventions accordées. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un prêt relais de 500 000€ pour avoir un fonctionnement serein, ce prêt sera remboursé en 2021 à la réception de l'ensemble des subventions. Le coût de ce prêt, intérêts et frais de dossier s'élève à 2500€.

Répartition des recettes du financement de l'école



En outre toute la réserve foncière aux abords de l'école a été préservée ce qui permettra une réelle réflexion collaborative sur l'aménagement de cet espace.



TERRES DU LAURAGAIS

La commune reste la cellule de base de l'organisation territoriale, mais elle inscrit systématiquement son action dans un cadre intercommunal. Une communauté de commune est un EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), son but est de fédérer des communes au sein d'un espace de solidarité en mutualisant leurs moyens, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un projet de développement commun et cohérent.

Notre Communauté des Communes est TERRES du LAURAGAIS, EPCI composée de 58 communes sur une superficie de 617 km² avec une population de plus de 40 000 habitants.

Les élus de Terre du Lauragais pour le mandat 2020/2026 sont :

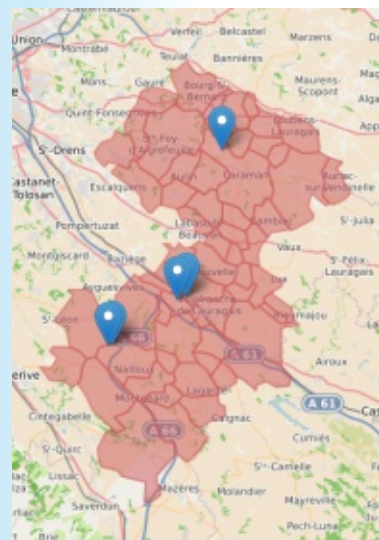
Président : Monsieur Christian PORTET de Calmont, assisté de 12 Vices-Présidents et 12 membres de bureau. Le Conseil communautaires comptabilise 83 élu(e)s titulaires et 45 élu(e)s suppléants. Notre commune est représentée par Evelyne CESSSES titulaire et Jean-Paul RIBAUTL suppléant.

Nos représentants de la commune dans les commissions sont :

- Aménagement du territoire : M. Jean-Paul RIBAUTL,
- Solidarité territoriale : Mme Evelyne CESSSES,
- Environnement : M. Jean-Paul RIBAUTL,
- Action Sociale : Mme Evelyne CESSSES,
- Voirie : M. Jean-Paul RIBAUTL,
- Enfance jeunesse : Mme Evelyne CESSSES,
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT):
M. Jean-Marc ALLIOUX et M. Eric LAUTH,
- Syndicat Mixte pour la Réhabilitation de l'Ancienne Décharge de DREMIL-LAFAGE : M. Jean-Paul RIBAUTL et Mme Evelyne CESSSES,
- SIPOM (Syndicat Intercommunal pour les ordures ménagères) :
M. Jean-Paul RIBAUTL et Mme Marie-José METCHE.

Pour information :

Dans le cadre du contentieux entre TERRES du LAURAGAIS et les communes d'AURIN, BOURG-SAINT-BERNARD, CARAMAN, PRÉSERVILLE, SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE, SAINT-PIERRE-DE-LAGES, TARABEL et VALLESVILLES, portant sur le calcul du montant des attributions de compensation basé sur un rapport de 2014 de l'ex-communauté de commune CŒUR LAURAGAIS, le Tribunal Administratif de TOULOUSE a désigné, par ordonnance en date du 22 octobre 2020, Madame Nathalie THIBAUD, demeurant 57, boulevard de l'embouchure, 31200 TOULOUSE, comme médiatrice dans ce litige pour une durée de 3 mois renouvelable une fois à la demande de cette dernière. A suivre...



Trombinoscope du Conseil Municipal



Chantal JALABERT
Retraitée
2ème Adjointe



Evelyne CESSÉS
Retraitée
MAIRE



Jean-Marc ALLIOUX
Professeur
3ème Adjoint



Jean-Paul RIBAUT
Retraité
1er Adjoint



Benoît GIRAUDY
Chef d'entreprise



Marie-José METCHE
Retraitée



Rémy BOYER
Fonctionnaire de Police



Lucie GALLOIS
Maître de Conférences



Laurence HÖLDERLE
Agent RTE



Jean-Pierre LOUP
Chef d'entreprise



Corinne LAFFON
Directrice GIP



Marie-Solange de PERTHUIS
Restauratrice de tableaux



Eric LAUTH
Retraité



Sandrine DURAND
Responsable de gestion



David PARKER
Informaticien

La décision du tribunal ayant été prononcée, l'équipe élue va enfin pouvoir s'investir pleinement dans les projets prévus dans son programme choisi par la population.

L'Ecole du PASTEL



LA NOUVELLE ECOLE DE BOURG-SAINT-BERNARD

Le grand jour est arrivé !

Après plus de deux années de travaux, les 109 élèves et leurs enseignantes ont pris possession de leurs nouveaux locaux depuis le 2 novembre dernier. Les élèves sont heureux de bénéficier de leur nouvelle classe, d'une grande cour aménagée avec un préau. Ils sont impatients de découvrir le nouveau restaurant scolaire, la salle de motricité, la bibliothèque et le nouvel espace périscolaire dont la livraison est prévue en février 2021.

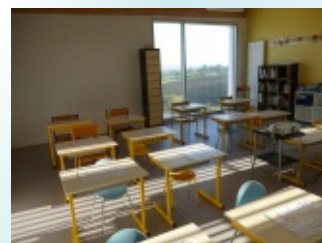
- UN GRAND MERCI aux municipalités de Bourg-St-Bernard et de Saussens pour cette nouvelle école moderne et lumineuse dans laquelle les enfants pourront s'épanouir et apprendre dans des conditions optimales.
- UN GRAND MERCI également à tous les parents qui sont venus aider lors des multiples déménagements.
- Et enfin, UN GRAND MERCI aux habitants qui ont proposé un nouveau nom pour l'école de la jeune génération. En fonction du nom choisi, les élèves auront le plaisir de créer le logo de leur nouvelle école.

Au nom de tous les enfants, encore une fois,

UN GRAND MERCI A TOUS.

L'équipe enseignante de Bourg-st-Bernard

Les classes élémentaires



Les classes maternelles



Droit d'expression

« Agissons Ensemble » crée
une page FACEBOOK sur les
actualités
de notre commune

AGISSONS ENSEMBLE

Décision du Tribunal administratif suite aux élections municipales de mars dernier :

Le Tribunal administratif a rejeté le recours d'« Agissons Ensemble » *car les nombreuses irrégularités constatées "n'ont pas affecté la régularité ni la sincérité et le résultat du scrutin"*.

Il n'en reste pas moins que le tribunal administratif a jugé bon de relever :

- la méconnaissance des règles relatives à la taille et au format des bulletins de la liste de Mme le Maire ;
- l'existence d'une difficulté à inscrire la contestation liée au format du bulletin de vote dans le procès-verbal de l'élection ;
- manquement de la Présidente du bureau de vote à son obligation d'inscrire cette difficulté au procès-verbal ;
- manquement à l'obligation d'inscrire l'existence d'un désaccord, ayant conduit un membre de la liste opposée à quitter sa fonction de secrétaire du bureau de vote.

► Ainsi, le nom du secrétaire n'a pas été rayé pour un cas de force majeure comme Mme le Maire l'indique dans le bulletin municipal précédent ; mais bien, par méconnaissance des règles en la matière, et pour camoufler les manquements précédents.

- la rédaction d'un procès-verbal de l'élection incomplet dès lors qu'il ne mentionne notamment pas le nombre de suffrages obtenus par chaque liste.

► Un comble pour une élection !



Nous avons donc créé une **page Facebook** :

<https://www.facebook.com/Agissons-ensemble-pour-le-Bourg-Saint-Bernard-101250285010155>

Sur cette page, vous pourrez tout connaître des événements qui vous touchent :

vies associative et communale mais aussi difficulté de trésorerie de la commune, conflits avec la communauté de communes, projet de carrière à 50 mètres du Pré de la Fadaise...

Parce que nous devons tous être informés, nous continuerons notre mission de transparence pour le meilleur de la commune.

Sandrine Durand et David Parker

Pour information : Mme le Maire, en sa qualité de Directrice de publication, a été contrainte de supprimer une phrase de l'article de l'opposition qui présentait un caractère diffamatoire.



Expression de la liste majoritaire
UN PATRIMOINE, DES VALEURS,
UN AVENIR COMMUN

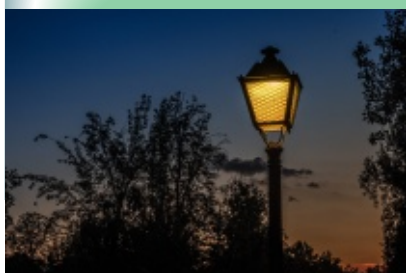
Décision du Tribunal Administratif de Toulouse, du 29 Septembre 2020 :

Article 1er : La protestation de M. Ferrando est rejetée.

Article 2 : Les conclusions présentées par les défenseurs sur le fondement de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative, sont rejetées.

Article 3 : Le présent jugement sera notifié à M. Roger Ferrando, à Mme Sandrine Durand, à Mme Evelyne Cesses, à M. Jean-Paul Ribault, à Mme Chantal Jalabert, à M. Jean-Marc Allieux, à Mme Lucie Gallois, à M. Rémy Boyer, à Mme Corinne Laffon, à M. Benoît Giraudy, à Mme Marie-José Metche, à M. Eric Lauth, à Mme Marie-Solange de Perthuis, à M. Jean-Pierre Loup, à Mme Laurence Hölderle et au préfet de la Haute-Garonne.

L'intégralité du jugement est consultable sur le site de la mairie, afin que chacun puisse prendre connaissance de l'ensemble des éléments et non de quelques phrases sorties de leur contexte.



A la demande de la mairie, le SDEHG* a effectué, il y a un peu plus d'un an, un audit de la totalité du réseau d'éclairage public de la commune. En totalité, ce sont environ 400 points lumineux qui devraient être renouvelés, à raison d'une centaine par an, soit 4 à 5 ans de travaux..

La mise en place de ces nouveaux éclairages seront source d'amélioration du niveau d'éclairage, et d'économies d'énergie.

Suite au compte-rendu de cet audit, nous avons défini une première tranche de travaux à soumettre au SDEHG, intégrant l'effacement de réseaux dans le centre Bourg.

Si celle-ci est intégrée à leur budget, elle devrait permettre le démarrage des travaux fin 2021/début 2022.

*Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne



Glissement de terrain à la station d'épuration

De fortes pluies ont provoqué un glissement de terrain. Une partie du talus, situé en amont de la station, s'est éboulée en direction des bassins filtrants et a provoqué leur déformation.

La commune après avoir sollicité, auprès du Président du Tribunal Administratif de Toulouse, la désignation d'un expert judiciaire a obtenu la remise en état du talus dans le cadre de la garantie décennale.

L'Entreprise NEROCAN TP de Villefranche de Lauragais est en charge de cette réalisation.



RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE...

- Composter ses déchets de cuisine. Le SIPOM met à disposition des composteurs individuels gratuitement (05 62 71 32 96 ou www.sipom.fr)
- Adopter le STOP PUB sur votre boîte aux lettres, autocollant disponible à la mairie,
- Préférer l'eau du robinet, à l'eau en bouteille,
- Eviter le gaspillage alimentaire, faire une liste de courses, congeler, cuisiner les restes,
- Penser à la réparation, la réutilisation et à acheter d'occasion



LE BROUAGE : afin d'obtenir du paillage de bonne qualité aux multiples avantages : évite le désherbage chimique, garde l'humidité et limite l'évaporation, améliore la structure du sol, conserve les légumes propres, réduit les amplitudes thermiques au niveau du sol.

Le SIPOM propose un service de broyage à domicile : Forfait de 50€ : pour le déplacement, l'installation et une heure de broyage avec l'opération du SIPOM.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en toute période et en tout point du territoire (article 84 du règlement sanitaire départemental). Sa pratique génère des troubles du voisinage, des risques d'incendie et une dégradation de la qualité de l'air.

Pour plus d'information, une plaquette de communication est à votre disposition à la mairie.

Le Foyer Rural de Bourg ST.Bernard a organisé sa fête "Tout est possible" samedi 26 septembre dans la salle polyvalente.

C'était une rencontre de partages de savoir-faire sur le thème du 'Zéro déchet'.
L'après midi a réuni une centaine de personnes et intéressées.

Parmi les sujets abordés :

- ⇒ Comment réaliser un compost avec Bernard
- ⇒ Comment fabriquer chez soi des produits écologiques avec Sandra et Fabienne
- ⇒ Une conférence sur l'apiculture et la pollinisation avec Pierre Lebrun
- ⇒ Atelier des jeux interactif pour les enfants avec Birgit
- ⇒ Emballage, les alternatives au plastique avec Bernard, Dominique et Fabienne
- ⇒ Atelier de construction de 11 abris chauve souris avec David et Patrick

Parmi les sujets évoqués : un stand d'information sur la question de la carrière de Montcabrier.

Une fête réussie, avec une belle énergie et pleines d'idées.

A refaire donc.



Après une saison 2019-2020 terminée prématurément en mars, le Lauragais football club a conclu sa saison avec une assemblée générale qui a élu Benoit Lebertre nouveau président du club. Toute l'équipe sortante reste au bureau.

Le club a repris ses activités progressivement en août et septembre tant pour les adultes que les jeunes en respectant les consignes

gouvernementales en vigueur.

Les effectifs sont dans leur ensemble restés au niveau de la saison précédente environ 320 licenciés. Toutes les équipes ont pu commencer leurs championnats respectifs ainsi que des matches de coupe de France. Soulignons que les -18 ans ont gagné trois tours de qualifications et se retrouvent seule équipe de district de la ligue Occitanie qualifiée.

A ce jour, les dirigeants ont appliqué les impératifs du moment à savoir l'arrêt complet des activités pour l'ensemble des joueurs et dirigeants.

Le loto du club n'aura pas lieu cette année comme avait été annulé le tournoi de jeunes au mois de mai.

Les dirigeants ont travaillé sur le calendrier publicitaire du club qui sera distribué dès que possible dans nos villages. Un grand merci à nos sponsors pour la plupart locaux pour leur aide comme les années précédentes.

Le football plaisir que nous pratiquons est bien implanté dans notre territoire mais souffre de plus en plus de la différence entre nos installations et celles de nos adversaires et amis.

Chaque club a au moins un terrain synthétique et peut s'entraîner quand nous avons nos terrains en herbe impraticables pendant tout l'hiver.

Un terrain synthétique à très brève échéance nous est indispensable et est pour nous notre seule chance de survie. La mairie de Lanta a initié un projet de terrain synthétique intercommunal auprès des autres communes de notre territoire.

Si ce projet n'aboutit pas à brève échéance, ce sera assurément la fin du football sur le territoire de l'ex canton de Lanta. L'attente est trop forte au niveau des joueurs et des dirigeants

Courage, confiance en l'avenir. Prenez soin de vous et de vos proches.

Vie Associative

La saison tennistique 2020-2021



a débuté le 1er septembre. Le club compte aujourd'hui 74 adhérents en tennis loisir ou à l'école de tennis. Jean Marc Mottin, professeur diplômé d'état a repris les cours pour les enfants et les adultes le lundi de 18h à 20h, le mardi de 20h à 22h, le mercredi de 16h à 20h30 et le vendredi de 17h30 à 22h.

Le tennis loisir permet aux adhérents du club d'accéder et pratiquer le tennis sur le court extérieur et dans la salle polyvalente. Cet accès n'est autorisé que sur réservation (1h à la fois et limitée aux adhérents du club à jour de leur cotisation) tous les jours de 9h à 22h à l'extérieur et

selon le planning d'occupation de la salle polyvalente .

Au niveau compétition , nous avons inscrit de nouvelles équipes et de nouveaux joueurs en championnat et en tournoi. N'hésitez pas à soutenir nos bourguignons engagés dans ces matches.

La saison voit aussi de nombreux changements dans l'association. D'ores et déjà, veuillez noter que les adhérents du club sont convoqués à l'assemblée générale du club le samedi 12 décembre à 17h dans la salle polyvalente. Cette AG, si la situation sanitaire nous le permet, sera l'occasion d'élire un nouveau conseil d'administration mais aussi de se retrouver autour d'un verre pour débiter les fêtes de fin d'année ! Outre le côté festif, la participation d'une majorité des adhérents est nécessaire. Sans bureau, l'association du Tennis Club Bourg Saint Bernard devra être dissoute et le Club devra cesser toute activité... Adhérents, il est plus que temps de vous manifester et ainsi d'assurer la pérennité du TCSB.

Pour toutes questions ou demandes complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter. Nous serons heureux de vous renseigner et de partager avec vous notre passion pour le tennis !

Contacts : Pour la vie du Club : Richard Clergereaux (Président du Club) : tennisbsb@outlook.fr

Pour l'école de Tennis : Jean Marc Mottin (Entraîneur) : [06 09 61 87 77 jm.mottin@gmail.com](mailto:06_09_61_87_77_jm.mottin@gmail.com)



CUEILLIEUR D'ESSAIM PRÈS DE CHEZ VOUS



VOUS AVEZ REPÉRÉ UN ESSAIM
D'ABEILLES PRÈS DE CHEZ VOUS.
N'INTERVENEZ PAS SEUL.



VOUS POUVEZ
SOLLICITER LE
CTR ARPADE
AU

05 61 83 77 81

DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS AFIN DE
VENIR LE RÉCUPÉRER.



Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons pris la décision d'annuler cette année notre traditionnel **Méchoui de Roques**.

Ce n'est pas de gaieté de cœur mais le méchoui est, et doit rester, un moment convivial où les personnes sont proches, se retrouvent, discutent, rigolent, jouent à la pétanque, aux cartes et passent une belle journée tous au plus près les uns des autres.

Au vu des circonstances actuelles et des règles à respecter pour le bien de tous : la distanciation sociale, les gestes barrières, le port du masque. Il nous est apparu logique d'annuler pour cette année notre Méchoui afin de ne prendre aucun risque avec votre santé et la nôtre.

Nous souhaitons tous vous retrouver en pleine forme le 4 septembre 2021.

D'ici là prenez soin de vous et de vos proches.

Véronique GALERA

Prdte du **comité des fêtes de Roques**



La vie de notre village

Départ à la retraite

Après 29 années de travail, Daniel CROUX, notre agent municipal cesse son activité professionnelle au 31 décembre 2020 et prend une retraite bien méritée.

J'ai la délicate mission de traduire ici, à travers le bulletin, ce que chacun peut ressentir.

Daniel s'est investi sans compter pour assurer quotidiennement notre bien être dans la commune, par la qualité de l'entretien des espaces verts, des chemins, des places, des cimetières.... et les services rendus à l'école, aux associations et aux administrés.

Il s'est associé à l'embellissement de notre environnement et au bon déroulement des manifestations locales et sportives.

J'adresse à Daniel mon immense gratitude, ainsi que celle de mes prédécesseurs et de leurs équipes, pour la qualité de son travail, son extrême disponibilité et son immense amabilité.

Daniel, je te souhaite une bonne continuation au pays de la vie personnelle, mais tu ne nous quitteras pas complètement puisque tu résideras toujours dans notre village.

Profite un maximum des tiens dans cette nouvelle vie qui s'ouvre à toi.
Bonne retraite positive et pleine d'énergie !



Evelyne Cesses

AGENDA



Novembre 2020

le 28 à 10h:

Assemblée générale de la
Pétanque

Décembre 2020

le 12 à 17h :

Assemblée générale du
Tennis

MARCHÉ

A l'approche de l'hiver, nous vous confirmons que le lieux et les horaires du marché de plein vent restent inchangés (Place d'Autat tous les mardis de 16h00 à 20h). L'équipe Municipale se félicite du succès qu'il rencontre auprès de la population et se réjouit de voir progressivement s'étoffer les étals du marché (fruits et légumes, viande, poisson, plats préparés, poulets rôtis, pâtes fraîches, fromage, farine, légumes secs, burgers, ...).



Naissances :

Ambre CABANNES, née le 17 août 2020

Mauve ROLLIN, née le 22 août 2020

Tiago RAMOS, né le 9 septembre 2020

Jeanne CONDAMINAS, née le 18 septembre 2020

Luna CUESTA-VILALTA, née 30 septembre 2020

Minna SHEEHAN BERTRAND, née le 15 octobre 2020

CARNET

Décès :

Mme Georgette LAFFON née CATALA,
décédée le 27 septembre 2020

M. Edmond CROUX,
décédé le 17 novembre 2020

Mariages :

Mme Justine RAZOLA et M. Maxime THALAMAS, le 18 juillet 2020

Mme Coralie RIO et M. Rémy COSTES, le 1er août 2020

Mme Sacha MINH et M. Mathieu CATALA, le 12 septembre 2020

Mme Julie TERNISIEN et M. Bertrand DUPONT, le 26 septembre 2020

Pacs :

Mme Fanny AUDREN et M. Frédéric LAUTHE, le 21 août 2020

Mme Florence RIBAT et M. Grégory CABANNES, le 11 septembre 2020

Mme Camille BERTHIER et M. Maxime CAUMES, le 11 septembre 2020

Mme Audrey JEANJEAN et M. Romain SARRET, le 15 septembre 2020